

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2014
SPECIAL ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Conseil Municipal de la commune de Brou sur Chantereine s'est réuni exceptionnellement Salle Chanteclair – Rue des Peupliers à Brou sur Chantereine, après convocation légale.

Sous la présidence de Monsieur Claude MAILLARD, membre le plus âgé du Conseil Municipal jusqu'à l'élection du Maire.

Après son élection, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM. Antonio DE CARVALHO - Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Isabelle MOUROT - Mornély Lorrier - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - José MARQUES DE MENDONCA - Karine FOURNIVAL - Xavier BROUSTET - Stéphanie GONCALVES - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Simone JAILLET - Claude MAILLARD - Agathe CHEVALLIER - Gilles MOREL - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. David CHEVALLIER à Mme Agathe CHEVALLIER - M. Christian BEREZOUTSKY à Mme Patricia PETIT - Mme Nicole MARTIN à M. Patrice PAGEOT./.

Absent : ./.

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux résultats des élections municipales en date du 23 et 30 mars 2014, ont été élus les conseillers municipaux suivants :

1. DE CARVALHO Antonio
2. GERVAIS Marie-Hélène
3. GILLET Frédéric
4. MOUROT Isabelle
5. LORRIER Mornelys
6. DESROUSSEAUX Nathalie
7. GERVAIS Christian
8. MARQUES DE MENDONCA Corinne
9. FOURNIVAL Sylvère
10. DE CARVALHO Isabelle
11. MARQUES DE MENDONCA José
12. FOURNIVAL Karine
13. BROUSTET Xavier
14. GONCALVES Stéphanie
15. ZREOUIL Boujemaa
16. MAILLARD Nelly
17. CHEVALLIER David
18. JAILLET Simone
19. MAILLARD Claude
20. CHEVALLIER Agathe
21. MOREL Gilles
22. BEREZOUTSKY Christian
23. PETIT Patricia
24. PAGEOT Patrice
25. MARTIN Nicole
26. PINSARD Pascal
27. BARNIER Stéphanie

Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire sortant, A DECLARE le Conseil Municipal installé.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

CONFORMEMENT à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Claude MAILLARD, membre le plus âgé du Conseil Municipal, a présidé la séance jusqu'à l'élection du nouveau Maire.

CONFORMEMENT à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal A NOMME A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - ABSTENTIONS : 6 (Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER et 2 pouvoirs) Madame Isabelle MOUROT pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance.

3. ELECTION DU MAIRE

CONFORMEMENT aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal A **PROCEDE** à l'élection du Maire à bulletins secrets.

Etait candidat Monsieur Antonio DE CARVALHO.

- **Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0**
- **Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27**
- **Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L 66 du code électoral) : 6**
- **Nombre de suffrages exprimés : 21**
- **Majorité absolue : 11**

Monsieur Antonio DE CARVALHO a obtenu 21 voix.

Monsieur Claude MAILLARD A **DECLARE** élu Maire, Monsieur Antonio DE CARVALHO, et lui a cédé la présidence du Conseil Municipal.

4. FIXATION DU NOMBRE DES ADOJNTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal A **FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 21 - ABSTENTIONS : 6** (Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER et 2 pouvoirs) à **8**, le nombre d'adjoints au Maire.

5. ELECTION DES ADOJNTS AU MAIRE

CONFORMEMENT à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal A **PROCEDE** à l'élection des adjoints au maire à bulletins secrets.

Une liste s'est présentée conduite par Madame Marie-Hélène GERVAIS.

Les résultats de l'élection des adjoints au premier tour de scrutin sont :

- **Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0**
- **Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27**
- **Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L 66 du code électoral) : 6**
- **Nombre de suffrages exprimés : 21**
- **Majorité absolue : 11**

La liste conduite par Madame Marie-Hélène GERVAIS a obtenu 21 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les conseillers figurant sur la liste conduite par Madame Marie-Hélène GERVAIS.

Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste présentée, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, soit :

1. Marie-Hélène GERVAIS
2. Frédéric GILLET
3. Corinne MARQUES DE MENDONCA
4. Isabelle MOUROT,
5. Mornély LORRIER
6. Christian GERVAIS
7. Nathalie DESROUSSEAUX
8. Sylvère FOURNIVAL

La séance a été levée à 21h35.